



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 26 avril 2021

Covid19 : Ouverture d'un centre de vaccination à Châlons-en-Champagne pour les personnels prioritaires

Grâce à la mobilisation des services de l'État, de l'ARS Grand Est, des services de l'Éducation nationale, du SDIS et de la ville de Châlons-en-Champagne, un centre de vaccination ouvre ses portes pour les personnels prioritaires au **gymnase Cabot**, rue René Lemoine, **de 9 h à 17 h** les :

- 📅 jeudi 29 avril
- 📅 jeudi 6 mai
- 📅 jeudi 20 mai

La vaccination se fera avec Astra Zeneca.

Les publics prioritaires concernés, âgés de 55 ans et plus, sont les suivants :

- ◆ les professeurs des écoles, collèges et lycées
- ◆ les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)
- ◆ les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)
- ◆ les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels
- ◆ les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance
- ◆ les policiers nationaux et municipaux
- ◆ les gendarmes et les surveillants pénitentiaires
- ◆ les agents des douanes
- ◆ les conducteurs de bus, ferry et navette fluviale
- ◆ les conducteurs et livreurs sur courte distance
- ◆ les conducteurs routiers
- ◆ les chauffeurs de taxi et VTC
- ◆ les contrôleurs des transports publics
- ◆ les agents d'entretien (agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets)
- ◆ les agents de gardiennage et de sécurité
- ◆ les salariés et chefs d'entreprise des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires
- ◆ les salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- ◆ les professionnels des pompes funèbres
- ◆ les professionnels du secteur de l'hébergement d'urgence (CHRS, CHU, hôtels sociaux, CHS, maisons relais et pensions de famille, centres d'accueil de jour, équipes mobiles ou maraudes de rue, FTM, FJT, résidences sociales.

Les professionnels éligibles pourront se présenter après avoir pris rendez-vous au **0800 972 051** et se faire vacciner sur présentation d'un justificatif d'éligibilité (carte professionnelle, déclaration sur l'honneur ou bulletin de salaire).

Le centre d'appel téléphonique pour les rendez-vous sera ouvert les :

- 📅 **mardi 27 avril**
- 📅 **mercredi 28 avril**
- 📅 **lundi 3 mai**
- 📅 **mardi 4 mai**
- 📅 **lundi 17 mai**
- 📅 **mardi 18 mai**

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par Pfizer et Moderna.

Contact presse

Préfecture : Murielle Chabaux Mathieu

Tél : 03 26 26 11 90 – 03 26 26 11 87

Port : 06 35 81 12 39 - 06 88 74 76 54

Mél : murielle.chabaux-mathieu@marne.gouv.fr